Audit interne de contrôle de conformité au GDPR/RGPD

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de formation : Formation continue

Domaine : Management du SI

Filière : Management SI

Rubrique : RGPD - La gouvernance des données personnelles

Éligible au CPF : Non

Action collective : Non

PRÉSENTATION

Objectifs & compétences

Être capable de décrire la démarche à entreprendre dans le cadre d'un contrôle de conformité organisationnel au GDPR Comprendre comment dérouler un audit de contrôle organisationnel au GDPR Se préparer à un contrôle de la CNIL

Public visé

Auditeurs, DPO, Dirigeants, Responsables juridiques

Pré-requis

Connaissance du nouveau règlement (GDPR)

PROGRAMME

RAPPEL : LES NOUVEAUTÉS APPORTÉES PAR LE GDPR

Les nouvelles obligations pour le responsable des traitements et pour les sous-traitants
Les nouveaux droits pour les personnes concernées

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ AU GDPR : ORGANISATION À PRÉVOIR

Rôle, missions et positionnement du DPO
Contrôle interne vs contrôle externe

LES POINTS DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Rôles et responsabilités : les instances de décision, la séparation des tâches, les lettres de mission, traçabilité des décisions, ...
Politique de protection de la vie privée et des données à caractère personnel : structure documentaire, engagements du responsable de traitement et du sous-traitant, diffusion et communication de la politique, les chartes internes, sensibilisation, ...
Procédures internes : formalisation et communication des procédures, ...
Le respect des droits des personnes : consentement, mentions légales d'information, transparence lors de traitements de données à caractère personnel, délai de réponse aux demandes, traçabilité des demandes, ...
Le respect des obligations du responsable de traitement : la tenue du registre, implication dans la politique de sécurité des données et du SI, les contrats avec les sous-traitants, la gestion des risques sur la vie privée (AIPD), la gestion des violations de donnée à caractère personnel, les relations avec l'autorité de contrôle, ...
Le contrôle de conformité des traitements : respect des principes de licéité, de durée de conservation des données, gestion du consentement, ...

CAS PRATIQUE

Présentation de la Checklist et des points de contrôle :

Chapitre II :

Code de formation : P-ACC

€ Tarifs

Prix public : 990 €

Tarif & financement :
Nous vous accompagnons pour trouver la meilleure solution de financement parmi les suivantes :
Le plan de développement des compétences de votre entreprise : rapprochez-vous de votre service RH.
Le dispositif FNE-Formation.
L'OPCO (opérateurs de compétences) de votre entreprise.
France Travail: sous réserve de l'acceptation de votre dossier par votre conseiller Pôle Emploi.
CPF -MonCompteFormation
Contactez nous pour plus d'information : contact@aston-institut.com

Lieux & Horaires

Campus : Ensemble des sites

Durée : 7 heures

Délai d'accès : Jusqu'a 8 jours avant le début de la formation, sous condition d'un dossier d'insciption complet

Distanciel possible : Oui

Prochaines sessions

Cliquez sur la date choisie pour vous inscrire :

- 27 / 06 / 2025
  : Ensemble des sites
  : Distanciel possible
  : 7 heures
  : 1 jours
- 29 / 08 / 2025
  : Ensemble des sites
  : Distanciel possible
  : 7 heures
  : 1 jours
- 14 / 11 / 2025
  : Ensemble des sites
  : Distanciel possible
  : 7 heures
  : 1 jours

Informations non contractuelles - PDF généré le 27/11/2026

Principes :
- article 6 (Principes relatifs au traitement des données à caractère personnel),
- article 7 (Conditions applicables au consentement),
- article 9 (Traitement portant sur des catégories particulières de données à caractère personnel),
- article 10 (Traitement des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions)

Chapitre III :

Droits des personnes
- article 12 (Transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits de la personne concernée),
- article 13 (Informations à fournir lorsque des données à caractère personnel sont collectées auprès de la personne concernée), article 15 (Droit d'accès de la personne concernée),
- article 16 (Droit de rectification),
- article 17 (Droit à l'effacement ("droit à l'oubli")),
- article 18 (Droit à la limitation du traitement),
- article 19 (Obligation de notification en ce qui concerne la rectification ou l'effacement de données à caractère personnel ou la limitation du traitement),
- article 20 (Droit à la portabilité des données),
- article 21 (Droit d'opposition),
- article 22 (Décision individuelle automatisée, y compris le profilage)

Chapitre IV :

Obligations du responsable de traitement et sous-traitants :
- article 24 (Responsabilité du responsable du traitement),
- article 25 (Protection des données dès la conception et protection des données par défaut),
- article 28 (Sous-traitant),
- article 30 (Registre des activités de traitement),
- article 32 (Sécurité du traitement),
- article 33 (Notification à l'autorité de contrôle d'une violation de données à caractère personnel),
- article 34 (Communication à la personne concernée d'une violation de données à caractère personnel),
- article 35 (Analyse d'impact relative à la protection des données),
- article 36 (Consultation préalable) SYNTHÈSE ET CONCLUSION

MODALITÉS

Modalités

Modalités : en présentiel, distanciel ou mixte . Toutes les formations sont en présentiel par défaut mais les salles sont équipées pour faire de l'hybride. – Horaires de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30 soit 7H – Intra et Inter entreprise.
Pédagogie : essentiellement participative et ludique, centrée sur l'expérience, l'immersion et la mise en pratique. Alternance d'apports théoriques et d'outils pratiques.
Ressources techniques et pédagogiques : Support de formation au format PDF ou PPT Ordinateur, vidéoprojecteur, Tableau blanc, Visioconférence : Cisco Webex / Teams / Zoom.
Pendant la formation : mises en situation, autodiagnostics, travail individuel ou en sous-groupe sur des cas réels.

Méthode

Fin de formation : entretien individuel.
Satisfaction des participants : questionnaire de satisfaction réalisé en fin de formation.
Assiduité : certificat de réalisation.
Validations des acquis : grille d'evalution des acquis établie par le formateur en fin de formation.

Informations non contractuelles - PDF généré le 27/11/2026